

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M.

Demeurant au ..

Né le

Exerçant la profession de

Ci-après dénommé « **le Participant** »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

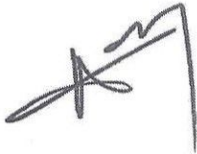
Fait à Paris, le 16 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.

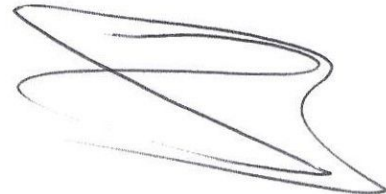
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : ...



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groups.com



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : *Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK*

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. IM. Teledano
Demeurant au *25 rue d'Alençon 92200 Neuilly Sur Seine.*
Né le *18/09/2000*
Exerçant la profession de *Dentiste.*
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 16 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.

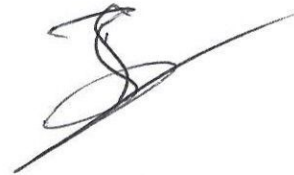
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 68
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : *Samuel Tebdans*



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M

Demeurant au ...

Né le ...

Exerçant la profession de

Ci-après dénommé « **le Participant** »,

MALKA Elie Rosiers
58 Rue des Rosiers
01/08/77 Dentiste

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
 - Anatomie et physiologie sinusienne
 - TP : KIT A et B sur modèle
-

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 16 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.

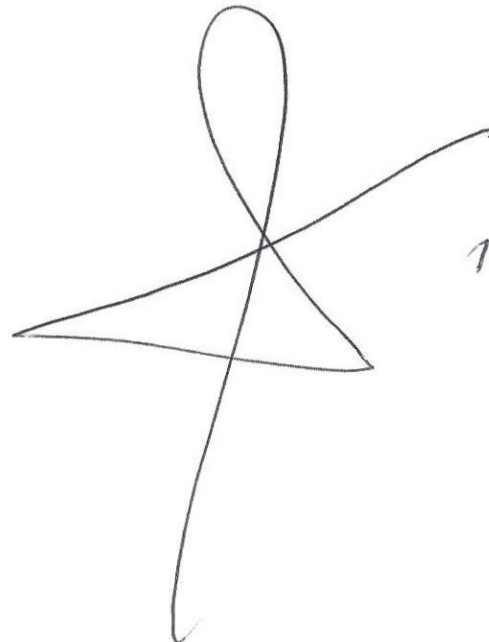
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : ...



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com



1

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. (M) AZERRAD MOSKE'
Demeurant au ... 184 Avenue Pasteur 93150 Le Blanc Mesnil
Né le ... 13/10/1976
Exerçant la profession de ... CHIRURGIEN DENTISTE
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date :** 27/01/2026
- **Durée :** 8h (de 9h00 à 18h00)
- **Lieu :** 18/24 passage Beslay, 75011 Paris

- **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques
- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
 - Anatomie et physiologie sinusienne
 - TP : KIT A et B sur modèle
-

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- **480 €** pour la formation seule
- **890 €** pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 21/01/2026

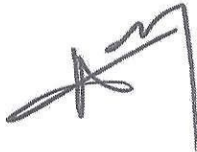
En deux exemplaires originaux.

Signatures :



Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : *A. ZERAD NOSHE*



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 46 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. (M) TONG Philippe
Demeurant au ..27 Bd du Général de Gaulle
Né le ..02/04/1962
Exerçant la profession de ...Chirurgien Dentiste
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date :** 27/01/2026
- **Durée :** 8h (de 9h00 à 18h00)
- **Lieu :** 18/24 passage Beslay, 75011 Paris

- **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques
- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
 - Anatomie et physiologie sinusienne
 - TP : KIT A et B sur modèle
-

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

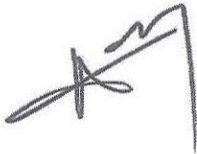
Fait à Paris, le 22/01/2026

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : ...



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 68
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

~~MME. / M.~~ ...RAHITI Siavak
Demeurant au ...6. quai des bords 77130 Montesson
Né le ...03, 07, 1968
Exerçant la profession de ...Dentiste
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

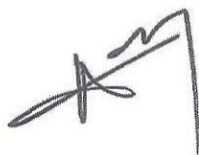
Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 05 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.

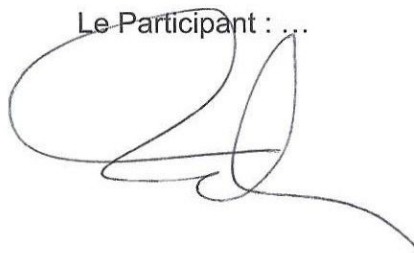
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : ...



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : *Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK*

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par M. David Levy, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « ELITE CERAM - DENTAL GROUPE »,

Et

MME. /MDENIS PARIENTE

Demeurant auRue Jean Bonnus

Né le21/05/1976

Exerçant la profession deChirurgien dentiste

Ci-après dénommé « le Participant »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

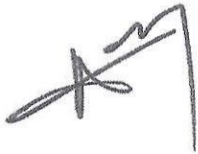
Fait à Paris, le 16 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : ...



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 406
dg@dental-groupe.com



DR BLANDIN-RACINE

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. M Marie Laure Blandin Racine
Demeurant au ... 3, rue de Stasbourg 21000 Dijon,
Né le ... 22 juin 1954
Exerçant la profession de Chirurgien - Dentiste
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 05 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.


Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : ...



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M SITBON Jacques
Demeurant au 90 Rue Denton 92300 Levallois Perret
Né le 25/05/80
Exerçant la profession de Chirurgien Dentiste
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date :** 27/01/2026
- **Durée :** 8h (de 9h00 à 18h00)
- **Lieu :** 18/24 passage Beslay, 75011 Paris

- **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques
- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
 - Anatomie et physiologie sinusienne
 - TP : KIT A et B sur modèle
-

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 22/01/2026

En deux exemplaires originaux.

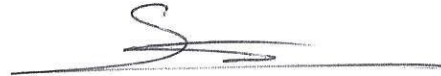
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : ... Dr *Sithon Jaques*



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M. D. Pierre ROSSI
Demeurant au 39 RUE DE L'ILE 21000 DIJON
Né le 10/05/1960
Exerçant la profession de ..CHIRURGIEN DENTISTE
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date :** 27/01/2026
- **Durée :** 8h (de 9h00 à 18h00)
- **Lieu :** 18/24 passage Beslay, 75011 Paris

- **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques
- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
 - Anatomie et physiologie sinusienne
 - TP : KIT A et B sur modèle
-

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 22/01/2026

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 68
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : ...

D^r Pierre Rossi



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M..... **TORDJIAN HENRI**
Demeurant au **10 R. Gambetta - 98250 TREVAN**
Né le **27/10/1960**
Exerçant la profession de **Chirurgien - dentiste**
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 09 décembre 2025

En deux exemplaires originaux.

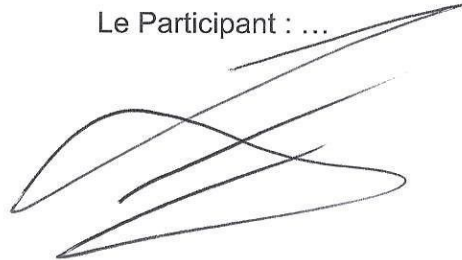
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : ...



DR ABECASSIS

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M ABECASSIS

Demeurant au Paris

Né le 21/8/60

Exerçant la profession de chirurgien dentiste

Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe Osseuse et soulevé de sinus minimalement invasive : Augma® - ASSEK®", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date :** 27/01/2026
- **Durée :** 8h (de 9h00 à 18h00)
- **Lieu :** 18/24 passage Beslay, 75011 Paris

- **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques
- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
 - Anatomie et physiologie sinusienne
 - TP : KIT A et B sur modèle
-

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 22/01/2026

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : ...



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groups.com



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : *Grefe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK*

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M *OURNAC Caroline*
Demeurant au *61 av de la Resistance 77 500 Chelles*
Né le *3/25/75*
Exerçant la profession de *Chirurgien Dentiste*
Ci-après dénommé « **le Participant** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Grefe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- **480 €** pour la formation seule
- **890 €** pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

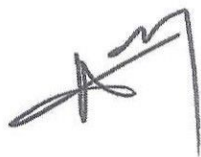
Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 01 décembre 2025

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com

Le Participant : ...
Carole
OURNAE

